Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212901177-20260210-DCM20260204-DE

Lannilis
Terre des Abers

MAIRIE DE LANNILIS
19, rue de la Mairie
29870 LANNILIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 10 février, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-François TRÉGUER, Maire.

Date de réunion : 10/02/2026
Date de convocation : 03/02/2026

Nombre de :
- conseillers en exercice : 29
- conseillers présents : 20
- conseillers votants : 26
- pouvoirs : 6

Votes : Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents : Jean-François TRÉGUER, Claude DARÉ, Christelle HÉLIÈS, Gwendal LE COQ, François-Guillaume LE GALL, Adeline CORNEC, Philippe MONOT, Denis MERCELLE, Jean-Michel LANNUZEL, Jean-Yves GOURIOU, , Laurence CORRE, Pascal SIMIER, Sandrine GAC, Fabienne LANDURÉ, David NORMAND, Dominique MIGNON, Nadine KASSIS, Laurence GUIARD-RENAULT, Pascal HERVIO, Christelle MARTIN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Cécile LE ROUX, pouvoir à Christelle HÉLIÈS
Henri LÉLIAS, pouvoir à Claude DARÉ
Sabrina OULHEN, pouvoir à Gwendal LE COQ
Alain FLOUR, pouvoir à Jean-François TRÉGUER
Sandrine LAVIGNE, pouvoir à Laurence CORRE
Liliane OGOR, pouvoir à Jean-Yves GOURIOU

Absentes : Caroline PRIGENT-LÉON
Charline NICOVIOTIS
Camille GUIAVARCH

Secrétaire de séance : Sandrine GAC.

DCM N°2026-02-04

OBJET

CONVENTION SDEF - ÉCLAIRAGE PUBLIC : POSE D'AMPOULES LED

La commune a pour projet le remplacement d'ampoules d'éclairage public par des ampoules LED, pendant les maintenances ou les réparations pour 2026, sur l'ensemble du parc d'éclairage public, afin de permettre la réduction la consommation.
À cet effet, il est proposé une convention avec le SDEF (Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement du Finistère).
Le montant de la participation financière se décompose de la manière suivante :

	Montant HT	Montants TTC (TVA 20%)	Modalité de calcul de la participation communale	Financement du SDEF	Part communale		Imputation comptable au SDEF
					Total	dont frais de suivi (déjà calculés dans le total)	
ECLAIRAGE PUBLIC - Rénovation de point(s) lumineux	15 000,00 €	18 000,00 €	100% du HT+ frais de suivi	0,00 €	15 900,00 €	900,00 €	706
TOTAL	15 000,00 €	18 000,00 €		0,00 €	15 900,00 €		

Le conseil, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :
- **De valider le projet de réalisation des travaux de changement d'ampoule sur l'éclairage public pour un montant de 18 000€ TTC,**
- **D'autoriser le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF, ci-après annexée, pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.**

Acte rendu exécutoire, compte tenu :
du dépôt en sous-préfecture effectué le : 16/02/2026
et de la publication effectuée le : 16/02/2026

Pour extrait conforme au registre.
Le Maire, Jean-François TRÉGUER

MAIRIE de LANNILIS (Finistère)